ottos://www.assemblee-nationale.fr/dvn/15/questions/04NR5I 150E33142

## 15ème legislature

Question N°: 33142	De <b>M. Frédéric Barbier</b> ( La République en Marche - Doubs )				Question écrite
Ministère interrogé > Travail, emploi et insertion			Ministère attributaire > Travail, plein emploi et insertion		
Rubrique > formation professionnelle et apprentissage		Tête d'analyse >Mesures d'accompagnement des alternants		Analyse > Mesures d'accompa alternants.	agnement des
Question publiée au JO le : 20/10/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)					

## Texte de la question

M. Frédéric Barbier interroge Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur « la galère » rencontrée par les alternants à la recherche d'un contrat d'apprentissage. Si le Gouvernement a multiplié les aides pour les entreprises qui recrutent des alternants avec notamment le versement de 5 000 euros pour l'embauche d'un jeune mineur et de 8 000 euros pour un adulte, il n'en demeure pas moins que beaucoup de jeunes en alternance peinent à trouver une entreprise, difficulté renforcée par la crise sanitaire qui a fragilisé bon nombre d'entre elles. Ainsi dans de nombreux territoires, dont le nord de la Franche-Comté, les jeunes se retrouvent souvent livrés à eux-mêmes dans cette quête du graal qui s'apparente à un véritable parcours du combattant. En effet, les inquiétudes quant à la reprise de la pandémie, auxquelles s'ajoute un contexte économique délicat et incertain, ne sont pas propices aux recrutements d'apprentis. Aussi, il lui demande quelles sont les mesures que le Gouvernement compte mettre en place pour accompagner les jeunes dans leurs recherches et permettre qu'aucun ne se retrouve contraint d'abandonner sa formation, faute de contrat.